

027-212702997-20231002-272992351-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2023

Affichage : 12/10/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORDMAIRIE
DE
GRAVIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE
CONVOCATION

25 septembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 27

Présents 23

Votants 25

L'an deux mille vingt-trois, le 02 Octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Sonia LEMASSON-BAUMANN, Xavier LORDET, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Marcel VANOT, Maxime HUMBERT, Jean-Pascal LECOQ, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD

Le quorum est atteint

Objet :

SILOGE : Convention de gestion des logements du contingent réservé de la ville

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr BENOUDA Abdelkader à Mr PERREAU David
Mr WATEL Patrik à Mr LECOQ Jean-Pascal

Absents :

Mme DUCHESNE Jocelyne
Mme LEBLANC-GONSARD Gwendoline

A été élu secrétaire de séance :

Mr LEMASSON Yann

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018, dite loi ELAN

Vu le nombre de logements « contingent ville » proposé par SILOGE

Considérant qu'il convient de conserver une certaine maîtrise dans l'attribution des logements sur la ville,

Considérant la collaboration partenariale indispensable pour une bonne gestion de l'accès à l'habitat social,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'APPROUVER la convention avec « SILOGE » définissant les règles applicables aux réservations de logements sociaux relevant du contingent réservé par la ville, jointe en annexe

Article 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'un.e de ses représentant.es à signer cette convention, ainsi que tout document s'y référant.

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié conforme

Pour le Maire empêché,

Madame Florence DAMERON 1^{ère} adjointe



[Handwritten signature in blue ink]